

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE VENDREDI 18
JUILLET 2025 À 14H00 À LA SALLE DU CONSEIL**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Alexandre Morin, conseiller au siège n° 2
Marc Boiteau, conseiller au siège n° 3
Christiane Gosselin, conseillère au siège n° 5

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

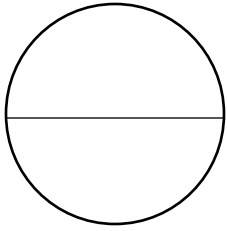
Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Jonathan Baker, conseiller au siège n° 6

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction en remplacement monsieur
François Morneau, directeur général, à titre de greffière

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du
maire, M. Guy Rochette.

-
- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3 MANDAT POUR LA GESTION DES BOUES DE LA STATION
D'ÉPURATION**
 - 4 PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 14 :00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-070

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

3 MANDAT POUR LA GESTION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

Résolution 2025-071

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans le cadre d'un appel d'offre sur le système électronique d'appel d'offre (SEAO) pour la gestion des boues de la station d'épuration des étangs no.2 et no.3 à l'usine d'eaux usées, soit ;

- Les Consultants Mario Cossette inc. (MCI THORCO) 151 998,80 \$
- GFL Environmental services Inc. 174 100,00 \$

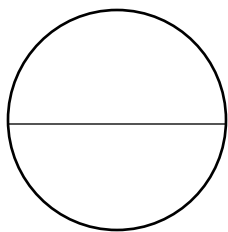
CONSIDÉRANT QUE la recommandation de Gabriel Breton, ingénieur chez Tetra Tech QI Inc., d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Les consultants Mario Cossette inc. (MCI THORCO) au montant de 151 998,80\$, excluant les taxes ;

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le mandat à Les consultants Mario Cossette inc. (MCI THORCO) au prix de 151 998,80\$, excluant les taxes ;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt E-2025-01.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS



5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2025-072

II EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 14:05

Guy Rochette, Maire

Mélissa Turmel, greffière par intérim